

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE, TENUE AU  
CENTRE COMMUNAUTAIRE, LUNDI LE 11 SEPTEMBRE 2023  
À 19 HEURES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR  
STEVEN ALAIN, MAIRE SUPPLÉANT.**

Les conseillers présents :      Caroline Bujold  
   François Poirier  
   Laurent St-Onge  
   Yves Barriault

Est également présente :      Madame Annick Duguay Cormier,  
   directrice générale et greffière-  
   trésorière

La mairesse, Josiane Appleby, est absente.  
Le poste de conseiller numéro 3 est vacant.

.....

**184-09-2023      OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire suppléant ouvre la séance à 19 h et il invite les conseillers à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

.....

**185-09-2023      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté et qu'il demeure ouvert à toute modification.

.....

**186-09-2023      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2023**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal du 7 août 2023 et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 7 août 2023.

.....

**187-09-2023      APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire antérieure ;

Il est proposé par la conseillère Caroline Bujold, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers, d'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de 192 366,73 \$. La directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à procéder dans les limites de ces crédits.

.....

**188-09-2023      APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU LET**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire antérieure ;

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers, d'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de 76 951,41 \$.

.....

**189-09-2023      DÉMISSION DE LA RESPONSABLE DES LOISIRS**

La directrice générale et greffière-trésorière informe la population de la démission de madame Kasandra Arsenault, effective le 2 septembre 2023 au poste de responsable des loisirs et vie communautaire.

.....

**190-09-2023      DÉPÔT DES DÉCLARATIONS INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS**

Point reporté.

.....

**191-09-2023      FONDS CARRIÈRES ET SABLIERES - RUE PRINCIPALE EST**

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que les dépenses de la réparation de la rue Principale Est au montant approximatif de 7 000 \$ soient assumées par le Fonds carrières et sablières.

.....

**192-09-2023      DON « DOMAINE DES CHUTES DU RUISSEAU CREUX » ET LES GALOPEUX**

Il est proposé par la conseillère Caroline Bujold, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner la demande de don du Domaine des chutes du

ruisseau creux de 75 \$ afin d'offrir de l'eau et des ravitaillements lors de l'évènement « Les Galopeux ».

.....

**193-09-2023      REPRÉSENTANTS SERVICE AMBULANCIER DE LA BAIE**

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer le conseiller Steven Allain et le conseiller Yves Barriault comme représentants pour la Municipalité de Saint-Alphonse au Service Ambulancier de la Baie pour les années 2023-2024 et 2024-2025.

.....

**194-09-2023      PRIMEAU**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

La Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

La Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

La Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

La Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;

La Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts;

Le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023 par la firme Arpo au coût approximatif de 2 400 \$.

.....

**195-09-2023 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil municipal de Saint-Alphonse approuve les dépenses d'un montant approximatif de 12 000 \$ taxes en sus relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

.....

**196-09-2023      DEMANDE DU CLUB DE KARATÉ**

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer la somme de 225,17 \$ au Club de Karaté pour la location du gymnase de l'école aux Mille-Ressources afin d'offrir des cours de karaté à la population.

.....

**197-09-2023      DEMANDE DU DOMAINE DES CHUTES DU RUISSEAU  
CREUX – EAUX USÉES**

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande du Domaine des chutes du ruisseau creux du 22 août 2023, et d'assumer le coût de l'élimination des eaux usées de la toilette compostable du site de l'accueil du Domaine des chutes du Ruisseau Creux qui sera effectué par la compagnie Location Moreau estimé à environ 350 \$.

.....

**198-09-2023      PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue.

.....

**199-09-2023      CLÔTURE**

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 02.

\_\_\_\_\_  
Steven Allain  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Annick Duguay Cormier,  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

Je, Steven Allain, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

.....